



**aeefe**  
Agence pour l'  
enseignement français  
à l'étranger

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 17 JUIN 2026

Ouverture de séance : 8h05

Secrétaire de séance C. Enjuanès et secrétaire adjoint R. Aschkar

### Étaient présents avec voix délibératives :

Mmes Dauer, Alliès, Tchivagnon et M. Sidibé-en ligne (Administration)

Mmes Iyayi et Appah – M. Aschkar (représentants des parents),

Mme Ibrahim (représentant des élèves).

Étaient présents avec voix consultatives : Mmes Enjuanès, EMFE et Dagadu, Trésorière du board et M. Agbenyéké (Président du CVL).

## 1. Proposition de modification des horaires du secondaire

### Objectifs de la réorganisation

- Réduire l'amplitude journalière des élèves du secondaire.
- Répondre à une demande récurrente des familles visant à raccourcir les journées de cours.
- Fluidifier les flux de circulation aux heures d'entrée et de sortie.
- Éviter le chevauchement entre :
  - les sorties/intercours du secondaire ;
  - l'arrivée des parents venant récupérer les élèves du primaire à 14h30.
- Renforcer la sécurité aux abords de l'établissement.

### Propositions présentées

- Avancer le début des cours de 10 minutes 7h45 au lieu de 7h55
- Réduire les récréations du matin et de l'après-midi de 20 minutes à 15 minutes.
- Réduire la pause méridienne de 1h15 à 1h05.

### Consultation des élèves (CVC/CVL) : Avis favorable des représentants élèves.

- Points positifs soulignés :
  - journée de cours plus courte ;
  - retour au domicile plus tôt ;
  - diminution de la fatigue en fin de journée.
- Les élèves ont estimé que l'avancement de l'horaire d'entrée n'aurait pas plus d'impact sur les retards qu'avec les horaires actuels et que les élèves en retard sont souvent ceux qui habitent le plus près de l'établissement.



- Réorganisation prévue des activités sportives sur la pause méridienne.

### **Consultation des enseignants du secondaire**

- Réunion plénière avec les enseignants concernés le lundi 15 juin à 16h45.

Sur 28 enseignants présents, seuls deux ont émis des réserves :

- impact sur l'organisation personnelle d'un personnel résidant très loin de l'établissement ;
- interrogation sur les rythmes chronobiologiques des élèves et la réduction des temps de pause.

### **Réponses apportées :**

- de nombreuses écoles internationales de la place et du réseau font une rentrée aux alentours de 7h30 le matin.
  - les horaires proposés du matin et du soir permettront d'éviter beaucoup d'embouteillages
  - un certain nombre d'établissements fonctionnent avec ces horaires validés par les corps d'inspection.
  - les embouteillages seront moindres avec cet aménagement d'horaires aussi bien le matin que le soir.
- Consultation des membres du conseil pédagogique le mardi 16 juin à 15h45.

Les membres présents ont accueilli favorablement cette proposition et aucune opposition n'a été formulée.

### **Échanges avec les représentants des parents**

Questions soulevées :

- Capacité du service de restauration à absorber les flux d'élèves sur une pause méridienne plus courte.
- Maintien des activités sportives.

Réponses apportées :

- Les espaces de restauration sont jugés suffisants (Paillote et plateau du 1er étage).
- Une réflexion sur un réaménagement des espaces est en cours avec la direction et le prestataire.
- Les activités sportives seront maintenues avec une nouvelle organisation selon les emplois du temps des professeurs d'EPS

**Vote 8 voix favorables sur 8 votants. Proposition adoptée à l'unanimité.**



## Remarques :

**Les représentants des parents d'élèves ont exprimé le souhait que l'ensemble des élèves du secondaire termine sa journée à la même heure afin de faciliter l'organisation familiale et le ramassage des élèves.**

La direction comprend cette préoccupation. Toutefois, une telle organisation n'est pas compatible avec les contraintes pédagogiques et structurelles de l'établissement.

En effet :

- Les volumes horaires réglementaires diffèrent selon les niveaux, de la 6e à la Terminale, ainsi que selon les spécialités et options suivies par les élèves.
- Les enseignements doivent être répartis sur l'ensemble de la semaine afin de garantir des emplois du temps équilibrés et respectueux des apprentissages.
- L'organisation actuelle tient compte des ressources disponibles en termes de salles spécialisées et d'enseignants, dont les interventions sont souvent réparties sur plusieurs niveaux.
- Une harmonisation complète des horaires de sortie entraînerait des contraintes importantes sur la construction des emplois du temps et risquerait de dégrader les conditions d'enseignement.

Par ailleurs, même dans l'hypothèse d'un renforcement significatif des moyens humains et matériels, l'organisation des enseignements resterait soumise à des impératifs pédagogiques de répartition des cours, des évaluations et des groupes d'élèves, qui ne permettent pas d'envisager une heure de sortie unique pour tous les niveaux.

L'établissement continuera néanmoins à veiller, dans la mesure du possible, à limiter les amplitudes excessives et les heures de permanence inutiles lors de l'élaboration des emplois du temps.

**Les représentants des parents ont également insisté sur la nécessité de limiter au maximum les heures de permanence durant la journée, celles-ci pouvant être perçues comme une perte de temps pour les élèves lorsqu'elles ne sont pas pleinement mises à profit.**

La direction rappelle que l'établissement cherche systématiquement à réduire ces temps de permanence lors de la construction des emplois du temps. Toutefois, certaines contraintes d'organisation, liées notamment aux disponibilités des enseignants, aux volumes horaires réglementaires, aux salles disponibles et aux enseignements spécifiques, ne permettent pas toujours de les supprimer totalement.

Il est précisé que les élèves de collège sont toujours pris en charge en salle de permanence ou au CCC. Les assistants d'éducation présents sont identifiés comme personnes ressources et peuvent accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs. Toutefois, il est constaté



que certains élèves déclarent ne pas avoir de travail à faire ou ne souhaitent pas toujours s'engager dans une activité scolaire durant ce temps.

Afin de mieux valoriser ces heures de permanence, une réflexion a été engagée avec Mme Dispagne, professeure documentaliste et référente culture de l'établissement. À compter de la rentrée, un temps de lecture obligatoire d'au moins 15 minutes par heure de permanence sera mis en place. Des livres seront mis à disposition des élèves afin de favoriser la lecture et d'encourager une utilisation plus constructive de ces temps.

Par ailleurs, la création de clubs est actuellement à l'étude (club théâtre, robotique, bureautique). Ces dispositifs ne pourront pas nécessairement couvrir l'ensemble des heures de permanence ni correspondre à tous les créneaux des élèves. Néanmoins, l'établissement s'efforcera de proposer des activités complémentaires permettant de mieux encadrer et enrichir ces temps dans la mesure du possible.

Par ailleurs, même dans l'hypothèse d'un renforcement significatif des moyens humains et matériels, l'organisation des enseignements resterait soumise à des impératifs pédagogiques de répartition des cours, des évaluations et des groupes d'élèves, qui ne permettent pas d'envisager une heure de sortie unique pour tous les niveaux.

L'établissement continuera néanmoins à veiller, dans la mesure du possible, à limiter les amplitudes excessives et les heures de permanence inutiles lors de l'élaboration des emplois du temps.

## **2. Carte des emplois des personnels détachés sur contrat auprès de l'AEFE**

### **Fermeture des postes du secondaire – rentrée 2026-2027**

- 1 poste d'anglais (13798)
- 1 poste de mathématiques (poste n° 11569).
- 1 poste de SES (11390)

### **Fermeture des postes du primaire**

- 1 poste de détaché supprimé à la rentrée 2026-2027 (poste 12590)
- 1 poste de détaché supprimé à la rentrée 2027-2028 (poste n° 11385)

### **Échanges :**

- Question sur la capacité des personnels en contrat local à assurer les enseignements concernés et quid de la redevance à l'AEFE ?
- Réponses :
  - recrutement réalisé dans le cadre d'une commission associant les représentants des parents ;
  - montée en compétences des personnels grâce à un plan de formation renforcé débuté dès 2023 ;



- accompagnement des nouveaux personnels par des enseignants expérimentés au sein de l'établissement avec des observations croisées et des analyses de pratique ainsi qu'un accompagnement assuré par un EF2D de la zone.
- La redevance diminuera proportionnellement au nombre d'enseignants détachés

**Vote 8 voix favorables sur 8 votants. Décision adoptée à l'unanimité.**

### 3. Informations diverses

#### Calendrier scolaire 2026-2027

- Transmission aux familles d'ici fin juin 2026 des nouveaux horaires du secondaire et d'un calendrier annuel complet 2026-2027 comprenant :
  - évaluations programmées ;
  - temps forts de l'établissement ;
  - DNB blancs ;
  - baccalauréats blancs ;
  - soutenances orales ;
  - périodes de vacances scolaires.

**Objectif :** permettre aux familles d'anticiper leurs déplacements et éviter les absences liées à l'achat anticipé de billets d'avion. Respecter les temps d'enseignements (horaires)

#### Chartes à destination des familles

- Mise en place prochaine de chartes soumises à signature des responsables légaux concernant les procédures disciplinaires en cas de (suspensions) tricherie/fraude

**Fin de séance à 9h50.**

Secrétaire de séance

Claire Enjuanès

Secrétaire adjoint de séance

Rachid Aschkar